

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté DIVERS N°36/2022 du 08/08/2022, le maire de Limoges-Fourches a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales :

- Redéfinir les limites des zones urbaines et à urbaniser en fonction du bâti existant, et adapter le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires ;
- Définir les secteurs d'extension de l'urbanisation pour permettre un développement urbain dans le cadre de l'aménagement durable, tant pour le logement que pour l'activité économique ;
- Assurer la pérennité et la promotion de l'activité commerciale, artisanale, industrielle ainsi que de l'emploi sur la commune ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, ainsi que l'environnement.

**L'enquête se déroulera à la mairie de Limoges-Fourches
Sise 11 place de l'Eglise – 77550 LIMOGES-FOURCHES
Durant 32 jours : du 12/09/2022 au 12/10/2022 inclus**

Aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 18h00

Mercredi du 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Vendredi de 14h00 à 16h00.

Par décision n°E22000041/77 du Tribunal Administratif de Melun en date du 19/04/2022, M. Jean-Marc VERZELEN est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra en Mairie les :

Mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Samedi 1^{er} octobre 2022 de 9h00 à 12h00.

Mercredi 12 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public.

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie aux horaires habituels d'ouverture rappelés ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune : www.limogesfourches.fr, rubrique Mairie/Plan Local d'urbanisme, avec possibilité d'émettre des observations à l'adresse électronique suivante : plu@limogesfourches.fr

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil municipal de Limoges-Fourches approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.